

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 26 septembre 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Date de la convocation
22 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt- six septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur REY) - Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur BROUHARD) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame CHAPRON Christine

Absents : - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix- Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

**2023 09 92 Médiathèque de la Chapelle – régie vente de livres réformés-
sortie des ouvrages de l'inventaire- détermination du prix de vente**

Monsieur le Maire expose :

La Médiathèque municipale doit renouveler régulièrement ses collections et procéder à des « désherbages ».

La vente de ces livres retirés des collections permet de donner une seconde vie à des documents et peut susciter l'intérêt de personnes qui ne fréquentent pas le lieu.

L'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

105 livres sont présentement concernés pour une valeur d'achat globale de 1 746.60 € TTC.

Pour ce faire, il indique avoir procédé à la création d'une régie de recettes municipale située à la médiathèque (décision municipale du 23 aout 2023).

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la sortie des livres de l'inventaire
- autoriser leur vente
- définir le prix de vente des ouvrages.

Il propose de fixer le prix de vente à 1 € l'ouvrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise la sortie des livres de l'inventaire (liste ci- annexée)

- Autorise leur vente

- Détermine le prix de vente à un euro l'ouvrage.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 29/09/2023

Publiée sur le site internet le : 29/09/2023

Le GUA, le 28 septembre 2023,
Le Maire, Patrice BROUHARD

